

UNE FORMIDABLE DETERMINATION UNITAIRE

Les organisations syndicales, porteuses de l'unité du mouvement, ont associé à l'élaboration du texte ci-dessous et à sa défense devant la ministre les organisations "oubliées" : SNASUB, Sud-éducation, SLR, SLU. C'est bien cette détermination unitaire présente dans les AG, les manifestations, les coordinations qui fera entendre raison au gouvernement.

Ensemble les organisations soussignées en rendront compte aux personnels et en tireront toutes les conséquences.

Depuis plus de huit semaines, les personnels des universités et des organismes de recherche et les étudiants ont engagé un exceptionnel mouvement revendicatif de grève et de manifestations puissantes, marquant le rejet du Pacte pour la Recherche et de la LRU et de leurs conséquences ainsi que de la politique d'austérité mise en place par le gouvernement. Le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur invite aujourd'hui à une réunion dont la thématique affichée est la recherche. Le seul fait nouveau est que cette fois l'invitation concerne presque la totalité des organisations syndicales tant de la recherche que de l'enseignement supérieur.

Les organisations signataires entendent se saisir de ce moment pour faire avancer les revendications de l'ensemble des personnels dans l'intérêt des organismes et des universités. Elles rappellent leur attachement à la prise en compte des revendications qui fédèrent l'ensemble des personnes dans l'action.

Elles ne sont pas venues aujourd'hui pour négocier, mais pour avoir des réponses immédiates et des engagements précis du gouvernement sur les points suivants.

1. Mise en place d'un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires, notamment pour résorber la précarité. Suppression des chaires. Restitution des 1030 emplois supprimés en 2009.
2. Retrait du projet de décret sur les enseignants chercheurs et du projet de décret sur le contrat doctoral.
3. Retrait du projet de réforme actuelle de formation des enseignants et des concours de recrutement.
4. Arrêt du démantèlement des organismes et réouverture des discussions sur les contrats Etat-Organismes. L'Etat doit s'engager sur les moyens nécessaires, notamment les postes et les crédits de base, pour chaque contrat. C'est notamment le cas pour le projet actuel de contrat Etat-CNRS. Le contrat Etat-CEMAGREF doit être revu. L'Inserm ne doit pas se transformer en en agence de financement mais rester un EPST de plein exercice. Le projet de consortium de l'agroalimentaire doit être abandonné et retiré de l'ordre du jour du prochain CA de l'INRA.
5. Arrêt du processus de « déUMRisation ». Statut unique des UMR dans le cadre d'un partenariat équilibré entre leurs tutelles scientifiques. Les organismes et les universités doivent être coopérateurs de recherche pour les unités auxquelles participent leurs personnels. Les UMR doivent être libres de choisir leurs gestionnaires.
6. Evaluation des unités de recherche par les instances scientifiques représentatives existantes (Comité national, etc.) comme le permet la loi.
7. Reversement aux organismes et aux universités au profit du soutien de base des laboratoires et pour la transformation des emplois sur CDD en postes statutaires des financements de l'ANR.
8. Un engagement à reprendre les discussions sur la revalorisation des salaires et des carrières, sur des bases indiciaires et statutaires mais non indemnitaires.

FSU (SNCS, SNESUP, SNASUB), CGT (SNTRS, CGT-INRA, FERC-SUP),
SOLIDAIRES (SUD RECHERCHE EPST, SUD EDUCATION), SNPREEES-FO, SLR, SLU

Le SNESUP se félicite de cette unité renforcée sur les revendications et avec la quasi-totalité des organisations qui contribuent au puissant mouvement revendicatif actuel. Il a été pleinement dans son rôle unitaire et constructif en proposant ce cadre élargi.

**JEUDI 2 AVRIL : PARTOUT EN FRANCE, AMPLIFIER LA GREVE
ET MANIFESTER POUR FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS**
A Paris, départ 14 h 30 de la place du Panthéon en direction de l'Hôtel Matignon

Décret enseignants-chercheurs : ce lundi 30 mars au soir, la version issue du CTPU n'a toujours pas été communiquée, alors que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat doit être consulté ce mardi 31 mars.